



Succession avec un notaire

Par **Kgardan**, le **28/01/2017** à **19:35**

Bonjour,rnrnMa grand mère est décédée voici presque 4 ans. Nous n'avions plus de relations. J'ai appris, par un tiers, son décès, qu'elle était sous tutelle, qu'un notaire était choisi pour la succession, et je n'ai pas de nouvelles. rnJe ne sais pas quoi faire légalement.rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **28/01/2017** à **22:08**

Bonsoir,rnComme vous n'avez normalement pas vocation à hériter, s'il sauf si vous n'avez plus vos parents vivants ?

Par **DIRINGER**, le **30/01/2017** à **11:37**

Bonjour,rnrnVous êtes héritiers si et seulement si :rn - votre grand-mère n'était pas mariée (sinon succession au mari)rn - votre grand-mère n'a plus ses enfants (sinon ils priment sur vous)rn - votre grand-mère n'a pas mis en place de testament, donation ou assurance-vie pour transmettre son patrimoine à un tiers.rnrnSauf à ce qu'aucune de ces conditions ne soient valables, vous n'avez pas vocation à hériter et c'est donc normal que vous n'ayez pas de nouvelles. Si tout est faux, contactez le notaire car les petits enfants sont héritiers (1er ordre, second degré) dans les successions sans conjoint marié et sans enfants.

Par **Visiteur**, le **30/01/2017** à **21:46**

Pas uniquement car vous pouvez aussi hériter d'une part (appelée quotité disponible) si votre grand mère a établi un leg à votre profit, par testament par exemple.

Par **Kgardan**, le **31/01/2017** à **19:30**

BONSOIR
JE NE SAIS PAS ENCORE COMMENT FONCTIONNE CE SITE
D'AILLEURS LE PREMIER QUE JE FAIS
BON POUR RESUMER : JE MARCHE SUR DES
OEUFS EN FAIT JE NE COMPRENDS PAS LE LAXISME DU NOTAIRE ET ME POSE DES
QUESTIONS DU STYLE : Y A T IL UN DETOURNEMENT DU NOTAIRE ? JE SUIS
HERITIERE DE MON PERE DCD HELAS MAIS J AI 2 COUSINES ET LE DEMI FRERE DE
MON PERE QUI EST TOTALEMENT MALVEILLANT !
AVANT DE PRENDRE CONTACT
AVEC LE NOTAIRE JE ME POSE DES QUESTIONS LEGALES AVANT DE FONCER DROIT
DANS LE MUR : DOIS-JE DE L'ARGENT ? LA TUTELLE SERT A QUOI ? COMBIEN DE
TEMPS POUR LA SUCCESSION ? JE N AI PAS LES MOYENS DE PAYER UN
AVOCAT
MERCI POUR VOS REPONSES
TRES CORDIALEMENT